

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU PREMIER (1<sup>ER</sup>)  
JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX-MIL-VINGT-SIX (2026) À COMPTER  
DE 20 H 00 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE  
L'HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

**PRÉSENTS**

M. Martin Soucy, maire  
M. Claude Vézina, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Vallier April, conseiller du district 4  
Mme Mélissa Brochu, conseillère du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

**AUSSI PRÉSENTE**

Mme Carole Raïche, directrice générale  
Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière  
M. Pierre Fiola, directeur des communications et du service aux citoyens  
M. Steve Corneau, directeur des finances

Treize (13) contribuables

M. Jason Doiron et  
M. Marc Després de la Télévision de La Mitis

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

26.06.239

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE  
CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

26.06.240

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour,

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Vallier April

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

**ADMINISTRATION**

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2026.
4. Entente de partenariat pour la construction d'un complexe aquatique : autorisation de signature.
5. Avenant n° 1 – Entente de partenariat Circonflexe – Prêt à bouger : autorisation.
6. Pôle Santé Mont-Joli – Entente de résiliation de la promesse d'achat et quittance mutuelle : autorisation.
7. Commission loisir, culture et relations citoyennes – Nomination de la présidence.
8. Commission de développement économique, urbanisme et environnement – Nomination de la présidence.
9. Demande de prix DG-2026-01 « Services professionnels en planification stratégique » – Grille d'évaluation du système de connaissance différée du prix : adoption.

### **FINANCES**

10. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
  - Comptes réguliers;
  - Comptes préautorisés.
11. Versement de dons : autorisation.

### **LOISIRS**

12. Congrès de l'Association québécoise du loisir public : autorisation.
13. Club Optimiste de Mont-Joli – Fermeture de rue et prêt d'équipement pour l'Opti-Tacot : autorisation.

### **TRAVAUX PUBLICS**

*Point retiré* ~~14. Contrat n° TP-2026-011 Acquisition d'une camionnette : attribution.~~

15. Affaires nouvelles.
16. Période de questions.
17. Clôture et levée de l'assemblée.

### **ADMINISTRATION**

26.06.241

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2026;

**CONSIDÉRANT QUE**, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Claude Vézina

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2026, tel que rédigé.

**26.06.242**

**ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE AQUATIQUE : AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est propriétaire de la piscine Gervais-Rioux, construite en 1967, située au 1411, rue des Érables à Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de construire un complexe aquatique pour remplacer la piscine Gervais-Rioux vu son état de désuétude avancée;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts de réparation de la piscine actuelle excèdent ceux associés à la construction d'une nouvelle infrastructure moderne et durable répondant aux normes et standards d'aujourd'hui;

**CONSIDÉRANT QUE** la piscine actuelle est utilisée par l'ensemble de la population de La Mitis et est qualifiée d'équipement à caractère supralocal;

**CONSIDÉRANT** l'importance de cette infrastructure sur le territoire de la Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction d'un nouveau complexe aquatique est évaluée à 25 millions de dollars;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis souhaite participer financièrement à la réalisation de cette nouvelle infrastructure par le biais d'une contribution issue des quotes-parts municipales et du Fonds des projets structurants de la MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de ce projet est conditionnelle à l'obtention d'une aide financière provenant du gouvernement provincial et/ou du gouvernement fédéral;

**CONSIDÉRANT** la volonté commune de la Ville et de la MRC de La Mitis d'être partenaire dans la réalisation de cette construction;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente subséquente sur le financement des opérations après la construction du complexe aquatique sera signée ultérieurement;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Vallier April

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Claude Vézina

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Martin Soucy, maire et madame Carole Raïche, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, l'entente de partenariat pour la construction d'un complexe aquatique à intervenir avec la MRC de La Mitis, laquelle valant comme si ici au long reproduite.

**26.06.243**

**AVENANT N° 1 – ENTENTE DE PARTENARIAT CIRCONFLEXE – PRÊT À BOUGER : AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli et la MRC de La Mitis ont conclu une entente de partenariat Circonflexe — Prêt pour bouger signée le 13 juin 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 5.6 prévoit qu'un avenant peut être ajouté en cas d'ajout d'équipements;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Denis Dubé

**APPUYÉ PAR** la conseillère madame Mélissa Brochu

**ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Martin Soucy, maire et madame Carole Raïche, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, l'avenant n° 1 à l'entente de partenariat circonflexe – Prêt à bouger à intervenir avec la MRC de La Mitis.

*Dans le but d'éviter tout conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts, madame Annie Blais s'abstient de se prononcer sur cette résolution puisque son employeur fait partie des signataires de l'entente de partenariat circonflexe – Prêt à bouger.*

26.06.244

**PÔLE SANTÉ MONT-JOLI – ENTENTE DE RÉSILIATION DE LA PROMESSE D'ACHAT ET QUITTANCE MUTUELLE : AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 3 mars 2025, Pôle Santé Mont-Joli a soumis une promesse d'achat à la Ville de Mont-Joli relativement à l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 071 964 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rimouski, situé au 130, avenue Ross à Mont-Joli, sans bâtisse dessus construite (l'« Immeuble ») et que la Ville de Mont-Joli a accepté cette promesse d'achat à la même date, telle qu'amendée de temps à autre laquelle représente l'entente complète entre les Parties en lien avec l'acquisition de l'Immeuble;

**CONSIDÉRANT QUE** Pôle Santé Mont-Joli a signifié à la Ville de Mont-Joli son intention de renoncer à l'ensemble des droits, titres et intérêts qu'il détient aux termes de la Promesse d'achat;

**CONSIDÉRANT QUE** les Parties ont convenu, d'un commun accord, de résilier la Promesse d'achat et de se consentir une quittance mutuelle et finale à cet égard;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Claude Vézina

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Vallier April

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Martin Soucy, maire et madame Carole Raïche, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, l'entente de résiliation d'une promesse d'achat et quittance mutuelle à intervenir avec Pôle santé Mont-Joli pour le lot 4 071 964 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rimouski.

26.06.245

**COMMISSION LOISIR, CULTURE ET RELATIONS CITOYENNES – NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a adopté le 20 avril 2026 la résolution n° 26.04.187 pour nommer des élus à titre de membres de la Commission loisir, culture et relations citoyennes;

**CONSIDÉRANT QU'**un des élus doit être nommé à titre de président;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Denis Dubé

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli nomme madame Mélissa Brochu à titre de présidente de la Commission loisir, culture et relations

citoyennes.

**26.06.246**

**COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT – NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a adopté le 20 avril 2026 la résolution n° 26.04.176 pour nommer les élus titre de membres de la Commission du développement économique, de l'urbanisme et de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QU'**un des élus doit être nommé à titre de président;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**APPUYÉ PAR** la conseillère madame Mélissa Brochu

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli nomme monsieur Claude Vézina à titre de président de la Commission de développement économique, urbanisme et environnement.

**26.06.247**

**DEMANDE DE PRIX DG-2026-01 SERVICES PROFESSIONNELS EN PLANIFICATION STRATÉGIQUE – GRILLE D'ÉVALUATION DU SYSTÈME DE CONNAISSANCE DIFFÉRÉE DU PRIX : ADOPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli doit aller en demande de prix afin d'obtenir des services professionnels en planification stratégique;

**POUR CE MOTIF,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Vallier April

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Claude Vézina

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli approuve la grille d'évaluation du système de connaissance différée du prix prévu dans le document d'appel d'offres n° DG-2026-01 « Services professionnels en planification stratégique », laquelle grille valant comme si ici au long reproduite.

**FINANCES**

**26.06.248**

**ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Denis Dubé

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 416 158.07\$; et

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 596 291.71 \$.

**26.06.249**

**VERSEMENT DE DONS : AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu trois demandes de soutien financier;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité a analysé ces demandes et fait ses

recommandations au conseil municipal;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**APPUYÉ PAR** la conseillère madame Mélissa Brochu

**ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU**

D'autoriser le versement des dons suivants :

<b>Organismes</b>	<b>Objet</b>	<b>Dons</b>
Joli Jardin Richelieu Bas-St-Laurent	Aide de fonctionnement	2 500 \$
Patrimoine militaire de La Mitis	Exposition des bombardiers	7 500 \$
École Norjoli	Campagne de financement Voyage de fin d'année des 6 <sup>e</sup> années	630 \$

*Dans le but d'éviter tout conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts, Madame Annie Blais et monsieur Denis Dubé s'abstiennent de se prononcer sur cette résolution puisque l'enfant de madame Blais fréquente l'école Norjoli et que la petite fille de monsieur Dubé fait partie des élèves qui participeront au voyage de fin d'année.*

**LOISIRS**

26.06.250

**CONGRÈS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR PUBLIC :  
AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le Congrès de l'Association québécoise du loisir public aura lieu à Drummondville les 7 et 8 octobre 2026;

**POUR CE MOTIF,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Claude Vézina

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Vallier April

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise mesdames Érika Gauthier et Noémie Richard ainsi que monsieur Gabriel Labat à participer au Congrès de l'Association québécoise du loisir public qui se tiendra les 7 et 8 octobre 2026 à Drummondville;

**QUE** les coûts d'inscription, les frais de repas, d'hébergement et de déplacement leur soient remboursés conformément à la politique en vigueur, le cas échéant.

26.06.251

**CLUB OPTIMISTE DE MONT-JOLI – FERMETURE DE RUE ET PRÊT  
D'ÉQUIPEMENT POUR L'OPTI-TACOT : AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le Club Optimiste désire tenir son événement annuel Opti-Tacot le 13 juin 2026 sur le boulevard Jacques-Cartier;

**CONSIDÉRANT** le rapport de recommandation en date du 25 mai 2026;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Denis Dubé

**APPUYÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

## **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise la fermeture du boulevard Jacques-Cartier, de l'avenue de la Grotte à l'avenue Verreault, pour la durée de l'activité entre 9h et 16h le 13 juin 2026 ou le 14 juin en cas de pluie. Le stationnement municipal pourra être utilisé pour y installer une cantine durant l'événement.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise le prêt d'équipement aux responsables du Club Optimiste de Mont-Joli dans le cadre de la présentation de la populaire activité Opti-Tacots. Ainsi, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire fournira 40 barrières antiémeutes, six (6) tables, quinze (15) chaises, un podium ainsi que trois (3) poubelles. Le Service des travaux publics ajoutera six (6) affiches « Détour » et sept (7) flèches pour une signalisation appropriée. Une camionnette et une remorque du Service des loisirs seront mises à la disposition des organisateurs ainsi qu'un employé municipal.

## **TRAVAUX PUBLICS**

26.06.252

### **MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL DE RIMOUSKI – DEMANDE D'APPUI À LA DEMANDE DE FINANCEMENT AU PAFIRSPA : APPUI**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski désire déposer une demande de financement au PAFIRSPA pour son projet de réalisation des vestiaires et réfrigération du Centre sportif Desjardins;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dernière a déposé une demande d'appui à la Ville de Mont-Joli;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Vallier April

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

## **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli appuie le projet de la Municipalité de St-Gabriel-De-Rimouski pour la présentation du projet de réalisation des vestiaires et réfrigération du Centre sportif Desjardins afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli s'engage à conclure une entente de service avec la municipalité de St-Gabriel-De-Rimouski pour le Centre Sportif Desjardins afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

*Aucunes affaires nouvelles*

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Six (6) citoyens s'adressent au conseil.*

Monsieur Gaétan Morissette s'adresse au conseil afin de connaître la localisation et la date prévue pour le complexe aquatique.

Monsieur Yvan Belzile s'adresse au conseil concernant le manque de rétroactivité de la subvention offerte par le programme PUIT pour la mise à jour des installations septiques au lac du Gros-Ruisseau. Il demande à la Ville de prendre le relais et de payer de façon rétroactive.

Madame Martine Girard s'adresse au conseil pour leur demander le soutien

de la ville concernant la mise à jour de ses installations septiques avant le début de la subvention, en 2025.

Monsieur Yvan Belzile demande au maire s'il s'engage à relancer le gouvernement sur la rétroactivité de cette subvention. Question à laquelle il répond à l'affirmative.

Madame Vicky Rioux fait la lecture de la lettre reçue par les citoyens dont les installations septiques étaient désuètes au lac du Gros-Ruisseau et questionne le conseil à ce sujet.

Simon Girouard s'adresse au conseil concernant l'emplacement du Consignation et mentionne qu'il s'oppose à l'implantation de ce commerce à l'emplacement prévu.

**26.06.253**

### **CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 50.

**POUR CE MOTIF,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Vallier April

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Claude Vézina

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU** de lever la présente séance.

### **SIGNATURES**

---

Martin Soucy  
Maire

---

Françoise Virginie Lechasseur  
Greffière